

# Lettres Patentes.

Du 17 May 1554:

JEAN par la grace de Dieu Roy de France a nos amés, et feaux les Grands M<sup>rs</sup> de nos Monnoyes Salut et dilection Nous par tres grande et meure deliberation en consideration a ce que nous pourrions avoir affaire a p<sup>rs</sup>ent et pour le temps a venir tant pour les grandes et jumeables mises que il convient faire p<sup>rs</sup>entem<sup>t</sup> comme pour la deffension de notre Royaume, pour le prouffit de Nous et du commun de notre peuple avons ordonné, et voulons estre fait par toutes nos Monnoyes gros deniers blancs et doubles tournois sur le pied de monnoye 64.<sup>e</sup> Si vous mandons et Estroitem<sup>t</sup> Enjoignons

a vous, et a chacun de vous que tantost et  
sans delay ces lettres vües vous fassiez  
faire et ouvrir par toutes nos Monnoyes  
güeues gros deniers blancs et doubles  
Louvinois de poids sur led. pie' de monnoye  
64.<sup>e</sup> par la meilleure forme et maniere  
que verrez et sçavez qu'il appartiendra  
estre a faire, et de tel poids et loy, et a  
telle difference comme bon vous Semblera  
en donnant a tous Changeurs et M.<sup>rs</sup>  
frequentans nosd. Monnoyes les prix en  
chacun marc d'arg.<sup>t</sup> que nous y avons ord.<sup>s</sup>  
estre donnés a present; C'est a sçavoir en  
chacun marc d'arg.<sup>t</sup> allié a 3: 5: 6 9: 2: 11.  
et en tout autre marc d'arg.<sup>t</sup> allié au dessous  
quel qu'il soit 6: 10: 11. et en donnant aux  
Ouvriers et Monnoyers telle ree d'ouvrage  
et Monnoyage comme bon vous Semblera  
laquelle Nous mandons par ces pntes  
a nos amés et feaux les gens de nos Comptes

a Paris que sans contredire, ou difficulté  
ils allouent es comptes de celui ou ceux  
a qui il appartiendra toutes les choses  
desusd. faites si diligemment et en  
telle maniere que il n'y ait deffaut, et  
d'icelles faire a vous, et a chacun de vous  
donnons pouvoir, autorité et mandement  
especial par la teneur de ces paroles.  
Donné a notre noble maison de S.<sup>t</sup> Ouen  
les S.<sup>t</sup> Denis le 17.<sup>e</sup> May 1354; ainsi  
Signé par le Roy; vers.